

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIER ALFA**

Société civile. Capital : 1.524,49 €  
Siège social : Chemin des Plantées, Coupe Jarret 38200 VIENNE  
RCS VIENNE 351 727 227

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 septembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social du 12 chemin des Plantées Coupe Jarret 38200 VIENNE, au 2 rue de la Chèvre 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR à compter du 11 septembre 2024 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de LYON.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIER BACAL**

Société civile. Capital : 1.524,49 €  
Siège social : Chemin des Plantées, Coupe Jarret 38200 VIENNE  
RCS VIENNE 395 059 421

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 septembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social du 12 chemin des Plantées Coupe Jarret 38200 VIENNE, au 2 rue de la Chèvre 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR à compter du 11 septembre 2024 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de LYON.

**Avis de modification de gérance****LP IMMOBILIER**

SAS au capital de 5.000€  
Siège social : 68 cours Berriat, 38000 GRENOBLE  
RCS de GRENOBLE 838 108 116

Le 16/08/2024, l'AGE a décidé de nommer directeur général, M. Fernando jorge GOMES PIRES 1630 route d'Oyeu, 38850 CHARAVINES. à compter du 01/09/2024.  
Mention au RCS de GRENOBLE

**Avis rectificatif**

Rectificatif de l'annonce parue dans le journal Terre Dauphinoise du 19/09/2024 N°3630, concernant la constitution de la société **BF Construction**, il y avait lieu de lire : acte sous seing privé en date du 17/09/2024.

**Avis de clôture de liquidation**

**LES MÛRES** Société civile d'exploitation agricole en cours de liquidation Au capital de 33 000 euros Siège social : 1570 Route de Romans La Baudière-38840 SAINT LATTIER RCS Grenoble 844 925 214

**AVIS DE LIQUIDATION**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2024, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :  
- Approuvé les comptes de liquidation,  
- Donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat,  
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet au 31 août 2024  
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE.  
Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

**SODEGEST**

Société civile en liquidation au capital de 11.000 euros  
Siège social et de liquidation : 9 rue de l'Auberge 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN  
RCS VIENNE 352.096.044

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 septembre 2024, les associés ont :  
- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 6 septembre 2024,  
- donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat,  
- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 17 septembre 2024.  
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de VIENNE et la société sera radiée du RCS de VIENNE.

**GRAINS DE MIEL**

Groupement Agricole d'Exploitation en commun  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : 2170 Route des Chaberts Les Nobles - 38250 VILLARD DE LANS  
RCS Grenoble 817 556 772

ASSP du 12/04/2024, il résulte que l'associé unique, agissant également en tant que liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, M. Franck REPELLIN, et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Grenoble. Mention sera faite au RCS de Grenoble.

**MON MANEGE A MOI**

Société en nom collectif en liquidation  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : 479 rue du commandant Hector GARAUD  
38160 ST ANTOINE L'ABBAYE  
Siège de liquidation : 22 place de la herse  
38160 ST ANTOINE L'ABBAYE  
RCS GRENOBLE 904 879 814

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Bruno CHEVILLOTTE demeurant 22 place de la herse - 38160 ST ANTOINE L'ABBAYE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Le Liquidateur

**CAVE DES VIGNERONS REUNIS DE LA VALLEE DU GRESIVAUDAN**

Société Coopérative Agricole à capital variable en liquidation  
Siège Social : 38190 BERNIN  
RCS GRENOBLE 302 824 602

L'assemblée générale ordinaire du 30/07/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion aux liquidateurs, Monsieur Jean-Pierre AMAUDRU (622 Chelmin de la Proula 38190 BERNIN) et Monsieur Roger PROCHET (320 Chemin des Franques 38190 BERNIN), et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de GRENOBLE

**Avis administratif****PREFECTURE DE L'ISERE**

Le Préfet de l'Isère informe le public que par arrêté préfectoral du 10 septembre 2024 la composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme a fait l'objet d'un renouvellement partiel du collège des membres des personnes qualifiées ainsi que suit :

M<sup>me</sup> Sylvie VALLET, membre titulaire a été remplacée par M<sup>me</sup> Isabelle LIEGEON  
M<sup>me</sup> Claire Bonneton, membre suppléante a été remplacée par M. Jean-Claude GALLETY

M. Philippe MAURIN, membre suppléant a été remplacé par M. Sylvain BUGIER.  
L'arrêté est consultable dans son intégralité au registre des actes administratifs du préfet de l'Isère.

**CHAUFFAGE /** À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, l'utilisation des foyers ouverts sera interdite dans 123 communes en Isère.

# Les foyers ouverts interdits

Depuis le 21 juillet 2023, un arrêté préfectoral interdit l'utilisation des appareils de chauffage au bois individuels non performants dans 297 communes sensibles à la qualité de l'air, selon un calendrier progressif. Cet arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2024 dans 123 communes de Grenoble Alpes Métropole, du Grésivaudan et du Pays Voironnais. Cette interdiction sera étendue progressivement dans d'autres territoires.

Selon les données d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire officiel de la qualité de l'air de la région, le chauffage individuel au bois est responsable de 70 % des émissions annuelles de particules fines et de 30 % des composés organiques volatils dans 297 communes de l'Isère. Cette pratique est le contributeur majoritaire de ce type de pollution atmosphérique qui aggrave les maladies chroniques (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...) et provoque des irritations des muqueuses, des troubles cardiaques et du système nerveux et des maux de tête aux habitants du territoire.

**À noter :**

Les ménages situés dans le périmètre du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) qui souhaitent équiper leur logement d'un appareil de chauffage au bois peuvent uniquement installer des appareils labellisés « flamme verte ».

Chaque transaction immobilière doit intégrer le certificat de conformité de son appareil de chauffage au bois dans son diagnostic de



performance énergétique. Les ménages situés dans les 123 communes de Grenoble Alpes Métropole, du Grésivaudan et du Pays Voironnais, qui souhaitent continuer à se chauffer au bois ne pourront plus le faire s'ils sont équipés d'une cheminée à foyer ouvert ne bénéficiant pas d'un dispositif de réduction des polluants performant. Cette interdiction d'utilisation des foyers ouverts sera étendue aux 174 communes du PPA restantes (Bièvre Est, Bièvre Isère Communauté, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, Le Trièves, Vals du Dauphiné) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ces interdictions seront étendues aux foyers fermés (poêles et inserts) antérieurs à 2002 entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 1<sup>er</sup> janvier 2030 selon les communes.

**Être accompagné :**

Des aides gouvernementales existent pour renouveler son appareil de chauffage au bois, telles que Ma Prime Renov, les Certificats d'économie d'énergie ou l'éco-prêt à taux zéro.

Les collectivités concernées par l'interdiction proposent à leurs habitants une Prime Air Bois cofinancée par l'Ademe, adaptée au type de chauffage et au revenu des ménages. ■

Confiez-nous la publication de vos Annonces Légales **Terre Dauphinoise**  
Dépôts jusqu'au mardi 12h, publication le jeudi

Contactez-nous : 04 38 49 91 76 | annoncelegale@terredauphinoise.fr | www.terredauphinoise.fr

**Terre Dauphinoise**

Hebdomadaire d'information générale et rurale édité par la Société d'Édition de la Terre Dauphinoise. SARL : principaux actionnaires

FDSEA et CDJA de l'Isère  
Gérant/Directeur de publication : Jérôme Crozat  
Directrice déléguée : Marion Charpentier  
Abonnement d'un an : 133 euros - le N° 3,00 euros  
ISSN 1279-2853  
Rédaction - administration :  
34 rue du Rocher de Lorzier CS10023 - 38345 Moirans cedex

Tél. 04 38 49 91 70 - contact@terredauphinoise.fr  
Publicité locale : AGRH RHONE-ALPES  
BOURGOGNE Agrapôle, 23 rue Baldassini - 69364 Lyon cedex 07  
Tél. 04 72 72 49 07 - Fax 04 72 73 35 49  
Impression : DIGITAPRINT - 1 rue Robert Bichet - 59440 AVESNES-SUR-HELPE  
Origine du papier : France / Norvège

Taux de fibres recyclées mini : 75 %.  
Papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de Forêts Certifiées Gérées Durablement).  
Ptot : 0,022 kg/t  
Terre Dauphinoise est habilitée à recevoir les annonces légales pour le département de l'Isère  
N° d'inscription de la commission paritaire de

publication d'agence de presse  
0926 C 85371  
Tél : 04 38 49 91 70,  
contact@terredauphinoise.fr  
Dépôt légal à parution.

